

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 10 décembre 2014

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, M. GOBET Daniel, Mme AUDUGE, Mme FIZAILNE, M. LEGRAND, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. BONNEAU, M. REGNAULT,  
M. DEVIENNE, Mme LABALTE, Mme LE PAPE (à partir de 18h50), M. RIGAUD, Mme CRISTO, M GOBET Jean-Marie

**Absents excusés qui donnent procuration** :

Mme LE PAPE qui donne procuration à Mme THILLIER (jusqu'à 18h50)  
Mme MANZI qui donne procuration à Mme CRISTO

**Nombre de membres** :

Présents : 17

En exercice : 19

Votants : 19

M AUXIETRE a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2014
- 2) Tarif des locations de salles 2015
- 3) Tarif des concessions 2015
- 4) Tarif Garderie 2015
- 5) Tarif des droits de place 2015
- 6) Remboursements sinistres 2015
- 7) Dossier demande de subvention DETR « auvent chalet des associations »
- 8) Dossier demande de subvention DETR « salle de convivialité »
- 9) Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec Nièvre Ingénierie concernant « Etude sur la problématique d'eaux pluviales rue des Vannes »
- 10) Convention de mise à disposition de personnel des Services Techniques entre la Commune d'Urzy et la CCBN
- 11) Décisions modificatives
- 12) Informations diverses

Madame Le Maire, demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence pour Monsieur Pierre BORNET (ancien conseiller municipal, adjoint et bénévole de la bibliothèque) décédé au mois d'octobre dernier.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

Le compte rendu de la séance du 24 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2) TARIF DES LOCATIONS DE SALLES 2015**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif des locations de la façon suivante :

Espace Associatif (Location samedi et dimanche)

Habitants de la Commune d'URZY **192€**

Extérieur : **520€**

Location pour la journée de l'Espace Associatif ménage compris :

**390€**

Location Espace Associatif pour associations extérieures à URZY (Pour activités régulières à destination de la population)

**6€** la séance (Pour participation aux frais : eau, électricité, chauffage)

Salle de Réunion : (Location samedi et dimanche)

Habitants de la Commune d'URZY : **81€**

Extérieur : **165€**

Salle de Réunion : (location à la journée, lundi, mardi, mercredi, jeudi,)

Habitants de la Commune d'URZY : **41€**

Adopté à l'unanimité

### **3) TARIF DES CONCESSIONS 2015**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des concessions de la façon suivante :

Espace funéraire : concessions de 50 ans

1 Place	<b>88€50</b>
2 Places contiguës	<b>258€</b>
3 Places contiguës	<b>501€</b>

Espace cinéraire : concessions de 50 ans

1 place cave urne : **67€50**

## COLUMBARIUM

Concession d'une durée de 30 ans : **1020 euros**

Concession d'une durée de 15 ans : **510 euros**

Adopté à l'unanimité

## **4) TARIF DES GARDERIES 2015**

<u>Garderie matin</u> :	<b>0€81</b>
<u>Garderie soir</u>	<b>1€31</b> (goûter compris)

Adopté à l'unanimité

## **5) TARIF DES DROITS DE PLACE 2015**

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 90€

Adopté à l'unanimité

## **6) REMBOURSEMENTS SINISTRES 2015**

Le Conseil Municipal d'URZY :

autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements de sinistres pour l'année 2015  
autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des  
dossiers de demande de remboursement et de dédommagements.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Le PAPE à 18h52.

## **7) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION DETR «AUVENT CHALET DES ASSOCIATIONS»**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Chalet des Associations est devenu trop petit et qu'il convient de l'agrandir avec un auvent.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### ESTIMATION SOMMAIRE DE L'OPERATION

#### **DEPENSES HT**

Travaux	10 609€00
<b>TOTAL</b>	<b>10 609€00</b>

#### **RECETTES HT**

DETR (60%)	6 365€40
Autofinancement	4 243€60
<b>TOTAL</b>	<b>10 609€00</b>

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR Autorise  
Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

### **8) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION DETR «SALLE DE CONVIVIALITE»**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer une salle de convivialité dans le prolongement des vestiaires existants.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### ESTIMATION SOMMAIRE DE L'OPERATION

#### **DEPENSES HT**

Travaux	13 075€95	<b>TOTAL</b>	<b>13 075€95</b>	<b><u>RECETTES HT</u></b>
DETR (60%)				7 845€57
Autofinancement				5 230€38
<b>TOTAL</b>				<b>13 075€95</b>

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR Autorise  
Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

### **9) CONVENTION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC NIEVRE INGENIERIE CONCERNANT « ETUDE SUR LA PROBLEMATIQUE D'EAUX PLUVIALES RUE DES VANNES »**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'Etude sur la problématique d'eaux pluviales, rue des Vannes. (Problèmes d'inondation chez certains riverains lors de forts épisodes pluvieux).

Madame le Maire propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000,00 € HT), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Général de la NIEVRE.

Madame le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 1400 € HT pour 20 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'Etude sur la problématique d'eaux pluviales, rue des Vannes. (problèmes d'inondation chez certains riverains lors de forts épisodes pluvieux) au service Nièvre Ingénierie du Conseil Général de la NIEVRE,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 1400 € HT pour 20 heures.

Adopté à l'unanimité

## **10) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES ENTRE LA COMMUNE D'URZY ET LA CCBN :**

Point reporté à une prochaine séance de Conseil Municipal.

## **11) DECISIONS MODIFICATIVES**

### **DECISIONS MODIFICATIVES N°4 BUDGET COMMUNE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Recettes 74718 (autres) + 5500€20

Adopté à l'unanimité.

## **12) INFORMATIONS DIVERSES**

### **DIVERS**

La Commission Communication s'est réunie les 29 septembre, 3 novembre et 15 décembre 2014 pour la finalisation du magazine municipal, aide bénévole de Mme Lemaitre pour cette mise en page.

Suite à l'invitation de l'ADAPEI, Mme JUDAS s'est rendue avec Mme AUDUGE à une réunion concernant un projet de création d'un EHPAD au sein de cette structure. Mme JUDAS demande aux conseillers de réfléchir pour intégrer un groupe de travail en vue de ce projet.

Mme JUDAS demande également aux Conseillers Municipaux d'avoir une réflexion sur le devenir de « l'auberge du Pont Saint Ours », les propriétaires envisageant de vendre leur commerce.

La révision de notre Plan d'Occupation des Sols devra être engagée avant le 31 décembre 2015 pour que ce dernier reste valide jusqu'au 26 mars 2017.

Voir pour signalétique Centre Equestre Le Bois Joli

Revoir avec la Société de Pêche pour l'entretien de l'étang communal et la délivrance des cartes de pêche.

### **DATES A RETENIR**

12 janvier : vœux du Maire

18 janvier : repas du CCAS

22 mars : 1<sup>er</sup> tour élections départementales

29 mars : 2<sup>ème</sup> tour élections départementales

Séance levée à 20h04